

**CONVENTION DE STAGE**

(cocher selon le cas)

• Stage obligatoire  • Stage recommandé

Entre l'Université Paris Diderot - Paris 7 - 2, place Jussieu - 75251 Paris cedex 05, représentée par son Président et l'entreprise ou organisme :

dont le siège est situé (adresse complète) :

Tél. : Fax :

représenté(e) par M. Mme (nom, prénom) :

Qualité (fonction) :

il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION** - L'entreprise ou organisme mentionné(e) ci-dessus accepte d'accueillir en stage de formation, dans les conditions définies ci-après et au verso du document un(e) étudiant(e) de l'Université Paris Diderot - Paris 7.

**Article II - CHARTE DES STAGES EN ENTREPRISE DU 26 AVRIL 2006** - Chaque partie signataire de la convention de stage déclare adhérer pleinement et sans réserve à la charte des stages étudiants en entreprise du 26 avril 2006 annexée à la présente convention.

**Article III - VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION** - Lorsque la durée du stage en entreprise est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 140-2 du même code. *Article 9, alinéa 2 de Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances*

**ARTICLE IV - CONDITIONS DU STAGE** - Outre les clauses générales figurant au verso de la présente convention que les parties, par leur signature ci-dessous, acceptent sans restriction, les conditions particulières de déroulement du stage sont les suivantes :

Nom et prénom de l'étudiant(e) : Date de naissance : / /

Domicilié(e) : Mail (éventuellement) :

Diplôme postulé : Code diplôme (obligatoire) : N° Etudiant :

Unité ou département responsable du diplôme (ou module) :

Nom, prénom et qualité de l'enseignant de l'Université, responsable du stage :

Adresse administrative : Tél. :

Nom et prénom du responsable du stage dans l'entreprise :

Qualité : Tél. : Mail :

Projet de stage : (description détaillée, mise en oeuvre, objectifs pédagogiques) :

Dates du stage : du 20... au 20... inclus

Modalités du stage :  à temps complet  à temps partiel  en alternance

Volume horaire hebdomadaire :

Aménagements particuliers (présence requise la nuit, jours fériés, dimanche, etc...) :

Montant de la gratification : € mensuels, dont : € au titre des avantages en nature (précisez : transport, logement, restauration, ...) :

Adresse précise du lieu du stage :

Clauses particulières relatives au stage :

Le stage donne lieu à rédaction d'un rapport : oui  non  Fait à Paris, le

Pour l'entreprise ou organisme (nom du signataire, signature et cachet)	L'étudiant (signature) ou le représentant légal s'il est mineur	L'enseignant responsable (signature et cachet de la composante)	Pour l'Université Paris Diderot
--	---	--	---------------------------------

Les données de la présente convention font l'objet d'un traitement informatique. La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés donne à chacune des parties à la convention un droit d'accès et de rectification pour les données la concernant. Elle peut à cet effet s'adresser au secrétariat général de l'université.

voir au verso  
clauses générales

**Comment remplir la convention de stage de P7.**  
(concerne les étudiants inscrits à P7 en Licence et Master STEP)

Laisser l'entreprise ou le laboratoire compléter cette partie.

Diplôme postulé	Code diplôme
1) Licence STEP Géosciences (L2)	LISEGLD 105
2) Licence STEP GdE/IUP (L2)	LISEGLD 105
3) Licence STEP Géosciences (L3)	LISEGLL 105
4) Licence STEP GdE/IUP (L3)	LISEGLL 205
5) Master STEP Pro GEI (M1)	MTSNGL1 204
6) Master STEP Pro GEI (M2)	MTSNGLP 204
7) Master STEP Géomatériaux (M1)	MTSNGL1 504
8) Master STEP Géomatériaux (M2)	MTSNGLR 504
9) Master STEP Géochimie (M1)	MTSNGL1 604
10) Master STEP Géochimie (M2)	MTSNGLR 104
11) Master STEP Télédétection (M2 Rech.)	MTSNGLR 304
12) Master STEP Télédétection (M2 Pro)	MTSNGLP 304

**Unité ou département responsable du diplôme :**  
- pour les diplômes 1) et 3) et 7) à 12) : UFR STEP  
- pour les diplômes 2) et 4) à 6) : UFR STEP - IUP Génie de l'Environnement

**Nom, prénom et qualité de l'enseignant de l'Université, responsable du stage :**  
Pour les diplômes : 1) Vincent Busigny, Maître de Conférences- 2) Daniel Richard, Maître de Conférences - 3) Cinzia Farnetani, Maître de Conférences - 4) Nicolas Menguy, Maître de Conférences - 5) et 6) Jean-Pierre Frangi, Professeur- 7) et 9) Steve Tait, Professeur - 8) et 10) Laure Meynadier, Professeur - 11) Stéphane Jacquemoud, Professeur 12) Catherine Mering, Professeur.

**Adresse administrative et Tél. :**  
- pour les diplômes 1) et 3) et 7) à 12) : UFR STEP - Scolarité - Case 7011 - 2, place Jussieu - 75251 Paris Cedex 05. Tél. : 01 44 27 28 25  
- pour les diplômes 2) et 4) à 6) : UFR STEP - IUP GdE - Case 7071 - 2, place Jussieu - 75251 Paris Cedex 05. Tél. : 01 44 27 56 30

L'entreprise, ou le laboratoire, et l'étudiant signent la convention en 3 exemplaires. L'étudiant la remet à la scolarité concernée avec la photocopie de sa carte d'étudiant pour signature de l'enseignant responsable et de l'université (prévoir 1 semaine de délai).  
Tant que la convention n'est pas signée par les 4 parties, l'étudiant ne peut pas commencer son stage.